



SNUipp 05

L'école haut-alpine

Dispensé de timbrage **GAP C.T.C.**

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,80 €

Sommaire

Édito p. 1
Carte scolaire p. 2
Actualité p. 4

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



Déposé le mercredi 24 février 2010

Spécial carte scolaire

Service minimum d'accueil

A plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de mettre en œuvre les nouvelles modalités de participation à une grève. Il est clair que ces nouvelles contraintes constituent une atteinte intolérable au droit de grève que nous continuons à dénoncer et à combattre.

La nécessité de déclarer son intention de participer au mouvement de grève 48 heures avant au moins, comprenant un jour de classe (jour ouvré) constitue un frein indéniable à la participation.(1)

En effet, l'intention doit parvenir 48h avant au moins à l'IEN, quel que soit le moyen (envoi par la poste ou dépôt). Le cachet de la poste ne fait pas foi, c'est la date d'arrivée au secrétariat de l'IEN qui compte (d'ailleurs un certain nombre de collègues en ont fait les frais lors de la dernière grève et le zèle de l'administration n'a rien arrangé).

Donc, le SNUipp préconise aux collègues d'envoyer tous et systématiquement la déclaration d'intention préalable dans les délais impartis (plus de 48h avant).

Nous le redisons, cela ne préjuge en rien de la participation effective des collègues à la grève et cela leur laisse le temps de décider sereinement.

BH

(1) toutes les modalités figurent sur le site du SNUipp 05

Édito

COMMUNIQUE COMMUN

CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Lors du sommet social qui s'est tenu aujourd'hui, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'État à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés. La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation inter-professionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. **Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars.**

Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Le 15 Février 2010

I - RETRAITS D'EMPLOIS

Enseignement préélémentaire et élémentaire

EEPU Abriès, 1 poste : École à 2 classes
EEPU Briançon Pont de Cervières, 1 poste : École à 7 classes
EMPU Briançon Ste Catherine, 1 poste : École à 3 classes
EEPU Châteauroux, 1 poste : École à 5 classes
EEPU Gap Anselme Gras, 1 poste : École à 9 classes dont 1 CLIS
EEPU St Chaffrey, 1 poste : École à 7 classes
EEPU Montmaur : 0,5 poste : École à 2 classes

Enseignement spécialisé

Briançon Centre Relais Adoléscent, 1 poste : Adjoint spécialisé option C
CMPP Gap, 2 postes : Adjoint spécialisé option G

Divers

EEPU EMBRUN Pasteur, 1 poste : 0,5 Réseau Rural d'éducation + 0,5 Ressource Informatique Pédagogique
EEPU L'Argenrière La Bessée : 0,5 poste : Adjoint qualitatif ENAF
EEPU L'Argenrière La Bessée : 0,25 : Décharge de direction

II - IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

Enseignement préélémentaire et élémentaire

EEPU La Batie Neuve, 1 poste : École à 14 classes
EEPU Gap Anselme Gras, 1 poste CLIN itinérant, École à 10 classes dont 1 CLIS et 1 CLIN
EEPU St Bonnet, 0,50 poste : Poste animation soutien
EEPU Serres, 0,50 poste : Poste animation soutien

Enseignement spécialisé

IME Gap Le Bois St Jean, 0,25 poste : Adjoint spécialisé option D, Décharge directeur
IME Savines Jean Cluzel, 0,50 poste : Adjoint spécialisé option D, décharge directeur + CFAS
RASED Veynes / Aspres Sur Buëch, 1 poste : Adjoint spécialisé option E

Divers

EEPU La Roche de Rame, 0,50 poste : 0,5 poste CLIN
EEPU Gap Anselme Gras, 0,25 poste : Décharge directeur (CLIS)
EEPU Gap Fontreynne, 0,25 poste : Décharge directeur (CLIS)
EEPU Embrun Pasteur, 0,25 poste : Décharge directeur (CLIS)
EEPU L'Argentièrre La Bessée, 0,25 poste : Coordinateur ZEP (complément du 0,5 existant)
Décharges directeurs 4 classes, 5,5 postes : Décharges des 22 écoles à 4 classes

III - MESURES CONDITIONNELLES

Fermetures

Embrun MECS Dormillouse, 1 poste → Adjoint spécialisé option E
EEA Gap Paul Émile Victor, 3 postes → Adjoint Maître Formateur
EEA Gap Paul Émile Victor, 1 poste → Décharge de direction application
École à définir (PEMF) → 3 postes adjoint

Ouvertures

EEPU Montgenève, 1 poste → École à 3 classes
Brigade de formation continue, 1 Poste de remplacement → 15ème poste
EEA Gap Paul Émile Victor → 2 postes adjoint + 1 poste fléché allemand
EEA Gap Paul Émile Victor → 0,5 poste : Décharge direction
École à définir (PEMF) → 3 Adjoint Maître Formateur

IV - MESURES DE CARTE LIEES AUX LANGUES

ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND

EEPU BRIANÇON Joseph Chabas / EEPU GAP Fontreynne / EEPU GAP Paul Emile Victor / EEPU GAP La Pépinière → Postes fléchés allemand - mesures de carte scolaire ou mesures techniques si enseignant volontaire
EEPU EMBRUN Cézanne (fléché allemand R 2009) → Adjoint élémentaire sans spécialité (mesure technique)

ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN

EEPU BRIANÇON Oronce Fine / EEPU BRIANÇON Mi-Chaussée / EEPU BRIANÇON Fortville
EEPU BRIANÇON Pont de Cervières / EEPU LE MONETIER LES BAINS / EEPU L'ARGENTIERRE L'EGLISE / EEPU GAP Puymaure / EEPU GAP Bellevue / EEPU Chorges / EEPU Espinasses / EEPU VEYNES → Postes fléchés italien - mesures de carte scolaire ou mesures techniques si enseignant volontaire
EEPU La Bâtie Neuve (fléché allemand R 2009) → Poste fléché italien

V - MESURES TECHNIQUES

EEPU VALSERRES 2 classes (RPI 3 classes) → EEPU VALSERRES 1 classe (RPI 3 classes)
EEPU ST ETIENNE LE LAUS 1 classe (RPI 3 classes) → EEPU ST ETIENNE LE LAUS 2 classes (RPI 3 classes)
MECS Villar St Pancrace - La Guisane : 2 adj. spé. option E → MECS Villar St Pancrace - La Guisane 2 adj. non spécialisés
MECS Orpierre - Les Lavandes : 2 adjoints spécialisés option E → MECS Orpierre - Les Lavandes 2 adjoints non spécialisés
Postes brigade formation continue → Postes rattachés aux écoles 4 classes (mesures de carte scolaire éventuelles).

Déclaration du SNUipp 05 au CTPD et CDEN de 26 janvier 2010.

CARTE SCOLAIRE PREMIER DEGRE

Le dogme cynique et catastrophique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, illustre cette année encore la préparation de la carte scolaire.

Quelques éléments concernant le premier degré :

- entre 2005 et 2009, environ 36 000 élèves supplémentaires ont été accueillis dans les écoles. Dans le même temps, le nombre de

postes d'enseignants aura augmenté de + 332, c'est à dire un enseignant pour 108 élèves. Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé de 35,4 % à 18,1%, les moyens en formation continue ont chuté de plus de 20 %... Le non-remplacement des enseignants en congé de maladie devient chronique, etc...

Au plan départemental, avec des effectifs stables (- 14 élèves constatés à la rentrée 2009 et - 18 élèves prévus à la rentrée 2010), l'affichage est de plus 2 postes. Il s'agit d'un véritable tour de passe-passe

car en fait la perte est de moins 3,5 postes. En effet, ce sont les stagiaires PE2 qui assureraient les décharges des directeurs d'écoles à 4 classes. Or, la suppression de la formation initiale des futurs professeurs d'école conduit à devoir dégager 5,5 postes pour assurer cette mission.

C'est grâce à cette destruction de la formation des enseignants que le gouvernement peut ainsi récupérer une bonne partie des 16 000 postes supprimés en 2010 à ajouter aux 13 500 suppressions de 2009, aux 11 200 de 2008. Dans les Hautes-Alpes, les

moins 3,5 postes sont à ajouter aux moins 11 postes de l'an dernier. Soit la suppression de 14,5 postes en 2 ans pour 32 élèves de moins dans les Hautes-Alpes. Le Recteur peut être satisfait : l'alignement de notre département avec les autres départements de l'académie est réalisé !

Le projet de carte scolaire présenté par M. l'Inspecteur d'Académie s'inscrit dans ce contexte de pénurie. Comme de coutume, mais de façon encore plus accentuée, il faut fermer pour ouvrir les postes indispensables. Des fermetures de classes qui vont évidemment dégrader les conditions d'enseignement.

Dans le domaine du handicap et de la prise en charge des élèves en difficulté nous nous réjouissons de la prise en compte de la charge de travail des directeurs disposant de CLIS — mesure que nous demandions depuis plusieurs années — par contre, nous sommes inquiets pour l'avenir du CMPP. La suppression des 3 postes d'enseignants risque d'accroître la liste d'attente (plus de 6 mois) et de compliquer encore davantage la liaison entre les écoles et cette structure.

Nous déplorons également que cette absence de moyens ne permette pas la création de postes de remplaçants qui font cruellement défaut.

Quelques points d'intervention du SNUipp lors du CTPD et CDEN

Le SNUipp, après lecture de la déclaration ci-dessus est intervenu sur plusieurs points présentés par l'Inspecteur d'Académie.

Sur Briançon, le SNUipp dénonce les fermetures de 2 postes classe et d'un poste de CMPP. En effet, selon les chiffres présentés par l'Inspecteur d'Académie, quelle que soit l'école où l'on ferme un poste, la moyenne par classe de l'école serait autour ou au-dessus de 25 élèves par classe ce qui est en général le seuil d'ouverture. Projet inadmissible. La situation est identique à l'école de St Chaffrey et dans le Queyras où les chiffres présentés ne correspondent manifestement pas à la réalité du terrain.

Cependant, l'Inspecteur d'Académie a précisé que ces chiffres avaient sans doute été surévalués par la mairie de Briançon et qu'il travaillait justement avec le maire pour savoir précisément où fermer ces postes. Ce qui est sûr, c'est qu'avec 75 élèves de moins à la rentrée 2009, l'Inspecteur d'Académie

entend bien récupérer 2 postes sur la commune. Nous constatons que Briançon continuera de payer cette année un lourd tribut en terme de réduction de service public.

Le SNUipp a remis en cause la cohérence de l'Inspecteur d'Académie sur les moyens attribués à la circonscription de Gap Embrun Saint Bonnet. L'an dernier, l'Inspecteur d'Académie envisageait la création d'un poste de conseiller pédagogique sur cette circonscription au regard du nombre d'enseignants que regroupe la circonscription (44 % du département). Or, non seulement ce poste n'a jamais été créé mais l'Inspecteur d'Académie envisage même de réduire encore les moyens de la circonscription en supprimant un poste d'animateur de RRE. Incohérence ! Pourquoi un tel revirement de situation ?

L'Inspecteur d'Académie a expliqué que ces postes étaient surannés. Point à la ligne.

On constate que cela dépend du secteur où ils sont implantés ! Ce qui est sûr, c'est que la suppression du poste de RRE du Champsaur conduira nécessairement à une réduction importante en terme de réseau d'écoles (écoles isolées), de financements et de mutualisation des ressources, de cohésion territoriale (communautés de communes, conseil général...) et surtout au niveau pédagogique : projets lourds entre écoles qui risquent de disparaître purement et simplement. Nous avons demandé à l'Inspecteur d'Académie de bien regarder de près ce que l'École risquait de perdre en supprimant ce poste. D'autant, que la création récente de postes surnuméraires, dits "qualitatifs" n'a pas encore montré son efficacité si ce n'est comme variable d'ajustement de carte scolaire.

Concernant le 1/2 poste RRE Embrunais Savinois : La suppression du RRE conduira à la disparition :

- d'une plate-forme relais des informations institutionnelles (documents distribués, etc.) ;
- de formation puisque l'animateur intervient régulièrement dans les animations pédagogiques ;
- des projets importants du RRE avec les partenaires locaux ;
- d'un lieu de rencontres et de réunion pendant les "permanences" des lundis et jeudis de 16h30 à 18h et les mercredis de 9h à 12h ;
- de la gestion des ressources mutualisées (plus de 4000 items en prêt)

- d'un site web du RRE (400 000 visites /an en moyenne)

La suppression pose également un autre problème : la répartition des ressources, en effet les propriétaires sont multiples (communautés de communes, communes, écoles, etc.)

En résumé, ces postes doivent être confortés et non supprimés. Finalement, l'Inspecteur d'Académie ne supprimera pas le demi poste de RRE dans le Champsaur mais compte supprimer le poste RRE + ERIP de l'Embrunais. Le problème reste entier d'autant que l'Inspecteur d'Académie nous a expliqué en CDEN qu'il fermait ce poste parce que le collègue affecté sur celui-ci ne faisait pas l'affaire ! C'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi, il y a confusion entre carte scolaire et nomination sur poste à profil. Ajoutons que la disparition d'un 1/2 poste d'animateur informatique n'est pas cohérente avec le développement des écoles rurales numériques. Qui va faire le travail ?

La consolidation de postes RASED supprimés puis réinjectés l'an dernier nous interpelle. Si l'on peut se réjouir de voir réapparaître les postes de RASED disparus, à quoi bon créer des postes, de G notamment, s'il n'y a pas d'enseignants spécialisés pour occuper ces postes faute de départs en formation ! Sans compter qu'au bout du compte, ce ne sont pas des postes de RASED qui sont créés mais des demi postes « qualitatifs ». Là aussi, incohérence.

Enfin, le SNUipp a interrogé l'Inspecteur d'Académie sur le futur recrutement des professeurs des écoles nouvelle formule. L'an prochain, les futurs T1 (PE2 cette année) cohabiteront avec les nouveaux stagiaires (on n'en connaît pas encore le nombre) qui sont cette année étudiants M1 (Master première année). Le SNUipp continue de dénoncer :

- l'arrivée dans les écoles de stagiaires en responsabilité d'une classe à l'année sans avoir jamais reçu aucune formation sur le terrain ;
- la diminution drastique de la formation continue : ces futurs collègues S1 (Stagiaires première année) disposeront d'un tiers de formation théorique qui va impacter fortement les moyens de formation continue des titulaires. Que vont devenir les PEIMF dans ce dispositif ?

A noter que la disparition des PE2 coûtera

5,5 postes au département en postes de décharges de direction à 4 classes. Les + 2 postes n'y suffiront donc pas. L'Inspecteur d'Académie envisage d'utiliser les brigades de formation continue pour effectuer ces décharges : les brigades seraient rattachées à une école de 4 classes pour faire la décharge de direction. Encore des possi-

bilités de formation en moins puisque les brigades ne seraient plus disponibles que trois jours par semaine !

Ne parlons pas de l'impact sur le mouvement des personnels : encore plus de postes réservés pour les T1 et les S1 (entre 20 et 25), pour les postes à profil langue vi-

vante, pour les mesures de carte scolaire, de handicap...

Le SNUipp craint fort que l'offre de postes au mouvement soit très réduite cette année !

Geoffroy CHEVALIER

Remplacements -

Assez de bricolages irresponsables !

Face à la pénurie de remplaçants liée aux insuffisances des recrutements et aux suppressions de postes, le ministère de l'Éducation nationale cherche, après l'appel aux retraités ou aux AVS ces deux dernières années, à recourir aux étudiants pour faire face aux besoins de remplacements dans les écoles du département de Seine-st-Denis.

Cette annonce montre la méconnaissance du ministre du métier de professeur des écoles et son mépris pour le professionnalisme des enseignants. Remplacer au pied levé un enseignant dans une classe de maternelle ou de CM2 ne s'improvise pas : cela demande connaissance des niveaux,

de la gestion d'une classe et professionnalisme. La réussite des élèves ne peut s'accommoder de bricolages aussi irresponsables!

D'autre part le ministre prétend cacher le manque d'enseignants en offrant aux étudiants se destinant au métier d'enseignant l'occasion de se former sur le terrain. C'est sans doute la pire des méthodes de formation : sans préparation, sans connaissance préalable de la classe, sans réflexion postérieure au stage, sans bénéficier de l'expérience de l'IUFM. C'est faire fi des conditions indispensables pour qu'un stage soit formateur.

Les stages en responsabilité, tels qu'ils sont actuellement organisés pour les PE2 par l'IUFM, font partie du dispositif de formation des enseignants, et s'inscrivent

dans une progression (stage d'observation, de pratique accompagnée,...). Ils sont préparés, accompagnés, suivis par des formateurs et doivent faire l'objet de bilans, d'analyses, d'évaluations. Rien n'est pire, pour les élèves comme pour les futurs enseignants, que les situations d'échec que propose le ministre.

Le SNUipp dénonce vigoureusement cette utilisation d'étudiants comme moyen de remplacement. Il demande au ministre de faire cesser ce dispositif. Il demande la création de postes nécessaires pour répondre à ces besoins de remplacements et soutient les enseignants du département de Seine-St-Denis en grève jeudi 18 pour ces raisons.

Paris, le 17 février 2010

TICE

Mission FOURGOUS : passer des propositions aux actes

Au terme d'un travail d'une ampleur et d'une qualité qu'il faut saluer, la mission conduite par Jean-Michel Fourgous dégage 12 priorités, déclinées en 70 mesures concrètes pour « réussir l'école numérique en 2012 ». Le SNUipp, auditionné par la mission avait mis en avant trois axes : la disponibilité des enseignants des écoles pour que chaque élève développe une culture numérique, ainsi que l'a montré le succès du plan « Ecoles numériques rurales », l'importance d'une formation initiale et continue, le développement de l'équipement des écoles en matériel et en accès au haut débit sur tout le territoire.

Le rapport de la mission met en avant le retard pris dans l'intégration des TICE dans l'enseignement. Pour mémoire, nous ne sommes qu'au 8^{ème} rang en Europe pour l'équipement informatique des établissements scolaires en Europe, et au 24^{ème} sur 27 pour les usages en classe. Le rapport propose qu'un énorme effort soit consenti

pour que le système éducatif français soit réellement en phase avec les besoins et les attentes dans ce domaine.

Cette mission, qui a auditionné un grand nombre d'acteurs, a le mérite de pointer de manière très précise aussi bien des aspects matériels (connecter et équiper les écoles au numérique), que des conditions indispensables (former les enseignants). Pour les rapporteurs de la mission, des mesures en faveur de l'usage du numérique à l'école seraient profitables pour l'apprentissage des langues ou celui des sciences expérimentales, le développement de la créativité, de la confiance en soi et de l'autonomie, et d'une manière plus large, favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire.

Pour le SNUipp, ce rapport appelle des mesures d'urgence de la part du ministère de l'Éducation Nationale. Le SNUipp rappelle qu'il demande depuis plusieurs années l'élaboration d'un référentiel national d'équipement des écoles qui permettrait de rendre plus efficaces les dotations et de réduire les inégalités entre les écoles grâce à une péréquation des financements. Il propose que le ministère mette rapidement un

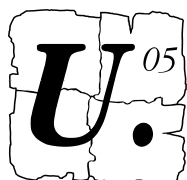
groupe de travail associant l'Éducation nationale, les représentants des collectivités territoriales et les enseignants pour que les propositions de ce rapport se transforment en actions concrètes.

Le SNUipp, comme il l'a fait auprès de la mission Fourgous, est disponible pour y participer. Il formule plusieurs pistes de travail :

- La mise en place d'un référentiel national de formation aux usages TICE qui déclinerait un contenu de formation et des modalités d'accompagnement des enseignants.
- L'élaboration d'une convention état-communes qui définit la hauteur des financements pour l'achat du matériel mais aussi clarifie les responsabilités de l'état et des communes pour l'entretien et la maintenance.
- La création d'un observatoire de l'équipement et des pratiques numériques pédagogiques dans les écoles (reprise de la mesure 58).

La balle est dans le camp du ministre.

Paris le 15 février 2010



Plus nombreux, plus forts, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.